

Reprise du stationnement payant et de la régulation des zones bleues dans le centre-ville de Bernay.

Suite aux récentes annonces gouvernementales, les commerces sont autorisés à rouvrir dès samedi 28 novembre. A Bernay, cette réouverture s'accompagnera du retour du stationnement payant et de la reprise de la surveillance du respect des zones bleues par la Police Municipale.

Afin de permettre au plus grand nombre de faire ses achats de proximité et de retrouver le chemin des commerçants du centre-ville, la Ville de Bernay remet en place la réglementation du stationnement à partir du 28 novembre : stationnement payant sur les parkings concernés et limité sur les zones bleues. En effet, le plan de stationnement en place depuis le printemps de 2018 a permis une plus grande rotation du stationnement en centre-ville avec, à la clef, un nombre de places disponibles revu à la hausse comme de nombreux commerçants ont pu le remarquer.

Aussi, le 28 novembre, le plan de stationnement retrouvera sa configuration habituelle afin de poursuivre cette dynamique favorable au commerce de proximité :

- 1529 places en stationnement non-réglémenté (gratuit, non limité en durée)
- 123 places en stationnement réglémenté et limité (gratuit, zone bleue) à 30 min
- 401 places en stationnement réglémenté et limité (gratuit, zone bleue) à 1h30
- 210 places en stationnement payant

Soit un total de 2053 places gratuites (90% des places en centre-ville)

Rappel 1 : Tarifs du stationnement payant (via horodateurs ou via l'application gratuite Paybyphone) :

0 à 30 min : gratuit

30 min à 1 heure : 0.30 E

1h : 0.80 E

2h : 2 E

3h : 4 E

4h : 6 E

7h : 12 E

9h : 18 E